

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-346-1925 promulguant la loi du 9 août 1925 qui porte approbation des conventions et arrangements de l'union postale universelle signés à Stockholm le 28 août 1924.

n° 1-346-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 septembre 1925

Numéro JO
n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro
30 septembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1844: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu la loi du 9 août 1925 (insérée au Journal officiel de la République française du 12 août 1925, page 7838), portant approbation des conventions et arrangements de l'union postale universelle signés à Stockholm le 28 août 1924.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulguée dans la colonie, pour y être exécutée selon sa forme et teneur, la loi du 9 août 1925, portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés à Stockholm, le 28 août 1924. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC